

L'AFFAIRE CHEBEYA

un crime d'État ?

Un film de
THIERRY MICHEL

ASSASSINE LE 01 JUIN 2010 A KINSHASA



FLORIBERT CHEBEYA BAMB
DIRECTEUR EXECUTIF
POUR LES

DOSSIER DE PRESSE

LES FILMS DE LA
passerelle



www.passerelle.be
www.chebeya-lefilm.com
www.chebeya.canalblog.com



Le 2 juin 2010, Floribert Chebeya, militant congolais des Droits de l'Homme est retrouvé assassiné dans sa voiture. Plusieurs policiers sont arrêtés et un procès a lieu. L'autorité judiciaire est-elle capable d'exercer une justice impartiale...?

CONTACT

PRESSE

Philippe HAGUÉ

Tél. : +33 6 07 78 25 71

Email : philippe.hague@gmail.com

LES FILMS DE LA PASSERELLE

62 rue de Renory - 4031 Liège - Belgique

Tel : +32 43 42 36 02 - Fax: +32 43 43 07 20

Email : films@passerelle.be – www.passerelle.be

DOSSIER DE PRESSE ET PHOTOS TÉLÉCHARGEABLES SUR :

www.chebeya-lefilm.com
www.chebeya.canalblog.com

L'AFFAIRE CHEBEYA

UN CRIME D'ETAT ?

Un film de THIERRY MICHEL

Sommaire

Synopsis	3
Fiche technique	4
Contexte	5
Note du réalisateur	6
Un procès à valeur universelle	9
Les personnages	10
Le verdict	12
Annexes	
1. Analyse par Jacqueline AUBENAS	13
2. Jeune Afrique – 3 au 9 juillet 2011	15
3. Filmographie de Thierry Michel	17

I. Synopsis

Tragi-comédie politique, "L'affaire Chebeya, un crime d'État ?" est à la fois la chronique d'un procès exceptionnel et un passionnant thriller politique.

Dès la découverte macabre à Kinshasa du cadavre de Floribert Chebeya, Thierry Michel prend sa caméra et part sur les traces de cet activiste congolais des droits de l'homme internationalement reconnu.

L'enterrement, bouleversant, est suivi d'impressionnantes manifestations qui réclament la vérité sur ce qui apparaît très vite comme un assassinat politique. C'est sous la forte pression internationale que le procès débute 5 mois plus tard. Thierry Michel a filmé ce procès exceptionnel où des officiers militaires jugent des chefs de la police.

Dénégations, mensonges, falsifications, disparitions de preuves, peu à peu le procès met à nu tous les stratagèmes établis par les officiers de police pour empêcher la vérité de surgir, camoufler leurs crimes, protéger les véritables responsables. Au nom de la raison d'État ?

Bien au delà de la RDC et d'un cas particulier, ce film pose des questions universelles sur la défense des droits humains, l'impunité.



II. Fiche technique

Réalisation, caméra	Thierry Michel
Scénario :	Thierry Michel
Montage :	Idriss Gabel
Conseiller montage :	Emmanuelle Dupuis
Mixage :	François Fripiat
Narrateur :	Rachid Benbouchta
Administration de production :	Céline Rauw
Secrétaire de production :	François Dombret
Producteur délégué :	Christine Pireaux
Une production :	Les films de la Passerelle

DONNÉES TECHNIQUES :

Long métrage: 94 minutes

Support : HD- Beta Digit

Versions : français, anglais, néerlandais

PARTENAIRES :

Les Films de la Passerelle – RTBF – Centre ducinéma de la
Fédération Wallonie Bruxelles – FIDH– OMCT –OSISA–CBA –
RTS–TV5–OIF –TaxShelter PIL –EVS–Bruxelles Laïque–Carter
Center– ASDI –DGD

Sortie nationale en Belgique/France

MARS 2012



III. Contexte

« Tous les hommes finissent par mourir. Mais toutes les morts n'ont pas la même signification »

Mao Tsé Toung



Le jeudi 2 juin 2010, un homme est retrouvé mort dans sa voiture sur une route de la banlieue de Kinshasa, capitale de la République Démocratique du Congo (RDC). Il est à demi dénudé avec des préservatifs et ongles de femme, ce qui accrédite la version officielle d'un crime sexuel. Il s'agit de Floribert Chebeya, activiste des droits de l'homme et directeur exécutif de l'ONG la « Voix des sans voix », une des plus historiques et importantes ONG du pays. Son chauffeur, Fidele Bazana, a disparu. La veille, Floribert Chebeya avait été convoqué par l'inspecteur général de la police, le célèbre Général Numbi, connu pour sa dureté lors de répression des manifestations d'opposition et sur lequel Floribert Chebeya menait enquête.

Très vite la version policière est mise en cause, et l'opinion publique nationale et internationale dénonce un crime d'état. On est à un mois de l'anniversaire du 50e anniversaire de l'Indépendance qui doit réunir des chefs d'Etat venus des 4 coins du monde. La pression diplomatique pour connaître la vérité est grande et menace les fêtes préparées de longue date. D'autant que Floribert est un défenseur infatigable des Droits de l'Homme, un de ces hommes dont la pugnacité est internationalement reconnue et appréciée.

Trois jours plus tard, le ministre de l'intérieur est bien obligé de reconnaître la macabre mise en scène. Plusieurs policiers sont arrêtés dont le chef des services spéciaux, le colonel Mukalay. Le général Numbi, mis en cause par la veuve, est officiellement suspendu de ses fonctions

Les Nations Unies, les Etats-Unis, la France, l'Union européenne, la Belgique, les Pays-Bas, Human Rights Watch, Amnesty international, de nombreuses ONG internationales et nationales réclament aux autorités de Kinshasa « une enquête indépendante, impartiale et transparente ».

Le rapport d'autopsie des experts néerlandais, imposé par la communauté internationale comme condition à la participation de chefs d'Etats à la célébration de l'indépendance, conclut que Floribert Chebeya a subi des mauvais traitements avant de succomber.

L'enterrement de Floribert, la veille des fêtes de l'indépendance va donner lieu aux plus importantes manifestations d'opposition au régime Kabila depuis les premières élections démocratiques de 2006.

Près de 6 mois plus tard, après bien des tergiversations, le procès peut enfin commencer. Mais le plus étonnant, le premier suspect, le général Numbi ne peut être jugé, selon les autorités judiciaires, car il ne peut être jugé que par un magistrat militaire plus gradé. Et comme il est le plus haut gradé de l'armée congolaise...

IV. Note du réalisateur

« Le monde entier est un plateau de théâtre où toutes les femmes et tous les hommes ne sont que les personnages de la pièce. Et chacun y joue son rôle. »

***Shakespeare
As You like It - Act 2, scene 7, 139-143***

L'élément déclencheur

Dès que j'ai entendu parler de l'assassinat de Floribert Chebeya, j'ai pris ma caméra et je suis reparti en RDC Congo. Ce pays que je filme depuis maintenant deux décennies. D'autant que je connaissais Floribert depuis les massacres historiques lors de la marche des chrétiens en 1993. J'avais une grande estime pour son courage, son idéal, son intégrité.

Il y avait urgence de placer ma caméra dans les coulisses de ce nouveau théâtre du monde, au cœur d'une histoire à écrire, l'histoire d'un assassinat politique. Je repartais en enquête, c'est à dire en quête de vérité afin de savoir pourquoi Floribert Chebeya avait été assassiné, par qui et comment. Et filmer au plus près les familles des victimes .

Je voulais mettre à nu les camouflages, les incohérences, enfin tout les stratagèmes du pouvoir qui visaient à étouffer l'affaire. Je suis donc parti filmer l'enterrement, les manifestations qu'avait entraîné ce crime odieux et commencer les investigations, les premières interviews des acteurs, témoins, familles et avocats.

Le tournage

Ce fut une longue aventure, beaucoup plus longue que prévu, un an de tournage, 8 mois de procès et 7 voyages aller retour pour Kinshasa.

Un tournage à rebondissement qui demanda beaucoup de patience, d'obstination et de courage. Et si les autorités congolaises et le tribunal militaire m'ont laissé toute liberté de filmer, sans la moindre entrave, je sentis cependant autour de moi une sorte de menace diffuse qui amena certains de mes collaborateurs habituels à quitter le bateau, c'est à dire à cesser leur participation au film par prudence, peur des écoutes téléphoniques ; et aussi suite aux recommandations qui leur étaient faites. Mais dans le même temps, de jeunes journalistes et cinéastes m'apportèrent un soutien précieux et participèrent de manière très engagée au tournage.

J'avais accumulé beaucoup de matière durant mes différents tournages au Congo. Plus de 80 heures tournées tout au long de ce procès , avec 37 journées d'audiences ; le premier montage faisait 20 heures... Il a donc fallu élaguer, densifier, cristalliser, en un mot établir une rigoureuse dramaturgie.

La dramaturgie : comédie tragique

Le film devait surtout éviter les écueils du film militant, trop politiquement correct, trop facilement dénonciateur. Il fallait garder la complexité du réel, son ambiguïté, en un mot sa vérité fictionnelle afin de laisser le spectateur assister au procès entre vérités, contre vérités, leurres et mensonges. Laisser le spectateur penser, cheminer et comprendre.

Les témoins, les protagonistes vont apparaître et disparaître. Tout se joue comme au théâtre. Avec le dit et surtout le non dit. Les silences, les tics nerveux, les dénégations appuyées, les regards qui en disent plus long que les discours.

Ainsi au fur et à mesure du film, une autre vérité que la seule vérité judiciaire va émerger, un autre verdict est à l'œuvre. La caméra, tel un scanner, scrute les rapports de force, au plus près des visages, du non dit. Elle capte le vrai et le faux et révèle les jeux de rôles, les manipulations qui font partie du jeu, du scénario du pouvoir.

Nous sommes dans ce film dans la tragédie classique, quasi Shakespearienne avec lors ce procès, unité de temps, de lieu, de personnages. Une dramaturgie assez classique, une vraie fiction du réel avec l'élément déclencheur, exposition des faits, conflits entre protagonistes, et bien sur la résolution finale lors du verdict et de l'épilogue du film. Mais comme nous sommes en Afrique, il y a du Molière dans l'air, de l'inattendu de la comédie, ce qui fait du film une tragi-comédie.

Un crime d'Etat ?

« Lorsque celui qui a charge de protéger, c'est lui qui tue, lorsque celui qui a charge de sécuriser, c'est lui qui plonge dans l'insécurité. Que faire et que dire ? Le drame dans notre pays c'est que ce sont ceux qui doivent faire justice qui sont les véritables criminels et les véritables coupables. Nous ne pouvons plus continuer à donner la prime, la prime au crime comme moyen de conquérir et de conserver le pouvoir.»

***Abbé Muka Ruka
lors de la cérémonie de deuil du chauffeur de Floribert***

Je me suis posé la question durant toute la réalisation de ce film. Ce crime a-t-il été commis par des gens appartenant à l'État pour défendre leur intérêt personnel, ou par l'État lui-même ?

Clairement, quelques semaines avant le 50^e anniversaire de l'indépendance, Chebeya, très critique, dérangeait. Il travaillait sur de nombreux dossiers qui dérangeaient le pouvoir. Il y avait aussi ce dossier qu'il voulait déposer devant le justice belge et à la Cour Pénale internationale contre le général Numbi pour son implication dans la répression très brutale du mouvement Bundu dia Kongo dans le Bas-Congo, qui a fait des dizaines de morts.

Et la Justice militaire congolaise a bien reconnu une responsabilité de l'État dans l'assassinat de Floribert Chebeya puisqu'elle l'a condamné à verser des indemnités aux victimes.

Comme je l'ai fait pour mes précédents films, je compte faire une tournée au Congo pour présenter le film dans les principales villes du pays et dans plusieurs provinces, dans des lieux aussi différents qu'un centre culturel, un amphithéâtre universitaire et pourquoi pas un stade de foot ... pour y débattre des questions de justice et d'Etat de Droit.

Enquête, justice, verdict ...

Il faut faire une distinction claire entre l'enquête et le procès. L'enquête a été imparfaite, dissimulatrice même, et c'était prévisible: ce sont des policiers qui ont enquêté sur des policiers, les arrestations des prévenus ont eu lieu très rapidement. Le procès, en revanche, a été quelque part une leçon de démocratie. Il a apporté des réponses. Il a montré qu'on avait tenté de cacher la réalité des faits et que de faux scénarios avaient été élaborés pour dédouaner les vrais responsables.

Les magistrats qui ont siégé étaient des militaires de carrière, bien formés et qui ont réussi à faire preuve d'une réelle indépendance. Ils n'ont rien à voir, dans leur parcours, avec John Numbi ou Daniel Mukalay [colonel condamné à mort] qui ne doivent leurs grades qu'à leur allégeance politique. Ensuite, il y a eu beaucoup de pressions: celles des quarante avocats des parties civiles, de l'Union Européenne, les grandes ONG internationales. C'est un procès qui s'est déroulé sous la loupe de la communauté internationale. Et en présence des journalistes qui ont eu la liberté de filmer tous les débats. Je pense que ça a été, pour les juges, une manière de garantir leur indépendance.

La justice a-t-elle été rendue ? Sûrement pas. L'enquête n'a pas été menée jusqu'à son terme, et l'on reste avec une énorme frustration. Trois des accusés ont été condamnés à mort par contumace ; on dit qu'ils sont à l'étranger, mais sont-ils activement recherchés ? Il y a aussi Fidèle Bazana, le chauffeur de Floribert Chebeya, dont le corps n'a jamais été rendu à la famille. Et puis il y a le général John Numbi, l'ancien chef de la police congolaise dont l'ombre a plané sur le procès, mais qui n'a eu à répondre de rien. Il est venu au tribunal, non pas comme un témoin qui aurait dû prêter serment, mais comme « technicien renseignant ». D'où l'impression que toute l'instruction a servi à le protéger.

Ce procès laisse aussi un goût amer. Comme dans tout grand théâtre, il ne faut pas oublier les coulisses, avec les tentatives d'intimidation dont ont été victimes les familles Chebeya et Bazana. La veuve et les enfants de Chebeya ont dû se réfugier à Toronto, au Canada, et la famille Bazana, en France. Un des cousins de Floribert a été licencié. Le témoin Gomer Martel, qui a contredit le colonel Mukalay en affirmant avoir vu Chebeya au siège de l'inspection générale de la police le jour de sa disparition a été menacé, il a du vivre caché, avant de fuir à l'étranger

Thierry MICHEL



V. Un procès à valeur universelle

Le procès organisé par l'Etat congolais s'est déroulé durant 8 mois, devant la Cour militaire, dans le respect des droits de la partie civile comme de la défense, la parole des uns et des autres étant libre.

Et, si ce procès se déroule au sein de la prison de Makala, il est clair qu'il y règne un climat de sérénité et de professionnalisme étonnant qui montre que quelque chose a véritablement changé au cœur de cette Afrique que l'on qualifie trop souvent d'Afrique des ténèbres.

Il s'opère à travers ce procès un vrai travail de recherche de la vérité, en utilisant au mieux les témoignages, les preuves, les indices, les présomptions, les contradictions, tout au long de ces nombreuses semaines de procédures.

Des avocats expérimentés, mais aussi des jeunes débutants, gèrent un dossier très sensible, celui de l'assassinat d'une personnalité internationalement reconnue comme défenseur des droits humains. La presse y apprend comment faire une chronique judiciaire complexe.

Le film raconte cette quête. Il se construit comme un puzzle, qui assemblant les séquences, les témoignages, les points de vue, les faits, les preuves, permet d'avoir une véritable radiographie non seulement de l'affaire Chebeya et du fonctionnement de la justice congolaise, mais de l'état d'un pays qui cherche à sortir des méandres d'une histoire tumultueuse et tragique pour se reconstruire et établir les bases d'un Etat de droit.

Le film témoigne de cette expérience accumulée, de cette maturité gagnée au fil des semaines du procès. Le documentaire montre les forces et les faiblesses, le sérieux mais aussi les manques de ce procès. Il pourra ainsi servir de référence, de cas d'école, et prendre une valeur universelle et internationale en matière de défense des Droits de l'Homme.. Il montre la tentative d'un jeune Etat démocratique de mettre à nu une vérité qui met en cause les services de l'appareil d'Etat.



VI. Les personnages



Floribert CHEBEYA

Floribert Chebeya, activiste des droits de l'homme, était une figure de la société civile congolaise, souvent consulté par les Nations unies pour les questions des droits de l'Homme en Afrique centrale. Il luttait sur les terrains les plus sensibles depuis la fin des années 1980.

Floribert Chebeya était internationalement reconnu pour son intégrité et pour son obstination dans la défense de dossiers d'assassinat, de répression et de corruption.

En mai 2010, deux semaines avant son assassinat, Floribert Chebeya dénonçait le coût des célébrations du cinquantième anniversaire de l'indépendance du Congo, alors que la population congolaise vivait dans la misère. Il annonçait le dépôt d'une plainte devant la Cour pénale internationale contre John Numbi, pour le massacre d'une tribu du Bas Congo

Cela faisait des années qu'il faisait l'objet de menaces, de mesures d'intimidation, d'arrestations par les autorités congolaises.

Le général John NUMBI



Le général John Numbi Banza Tambo, 48 ans, chef de la police congolaise, officiellement suspendu après la mort de Floribert Chebeya pour les besoins de l'enquête, est un proche collaborateur du président Joseph Kabila.

Numbi est l'homme des missions délicates. C'est lui qui, avec son célèbre bataillon Simba, a volé au secours de Kabila lors de son affrontement avec les milices de Jean-Pierre Bemba, à Kinshasa, en mars 2007, suite à la défaite de celui-ci lors des élections présidentielles. C'est lui aussi qui a été chargé de négocier avec Laurent Nkunda, l'ex chef rebelle, et de coordonner l'opération Umoja wetu, menée conjointement dans le Nord-Kivu par les armées congolaise et rwandaise en 2009 contre les forces rebelles. Lui, enfin, qui a réprimé les manifestations du mouvement dissident Bundu dia Kongo, dans le Bas-Congo, répression qui a fait plusieurs dizaines de morts.

Annie CHEBEYA, épouse de Floribert



Compagne des bons et des mauvais jours, Annie Chebeya a partagé la vie de militant des droits de l'Homme de son mari Floribert. Elle est aujourd'hui réfugiée à Montréal au Canada avec ses cinq enfants.

Mais Annie n'abandonne pas pour autant la cause de Floribert et a suivi de près, depuis Montréal, le procès, intervenant régulièrement sur internet pour dénoncer les dérives de la procédure et surtout pour dénoncer l'absence au banc des accusés de celui qui est pour elle le principal suspect et présumé coupable, le général Numbi.

Marie-José BAZANA, épouse du chauffeur disparu

Marie-José Bazana est la femme de Fidel Bazana. Le dernier de leurs huit enfants a 5 ans. Elle vivait non loin de la famille de Floribert dont le chauffeur était un parent. La peur et surtout l'abandon l'ont tenaillée. Elle n'a pas pu récupérer le corps de son époux qu'elle n'a cessé de réclamer. A l'issue du procès elle a obtenu un visa pour elle et sa famille et s'est réfugiée en France.



Le colonel Daniel MUKALAYWA MATESO

Chef des services spéciaux et bras droit de John Numbi, c'est lui qui avait confirmé à F. Chebeya l'heure de son rendez vous avec le Général Numbi. Il est considéré comme le coordinateur de l'assassinat de Floribert Chebeya. Il est soupçonné d'avoir, avec son équipe, interféré dans l'enquête, saisi les preuves, empêché les investigations. Il est accusé d'association de malfaiteurs, d'enlèvement, d'assassinat et de terrorisme. Malgré ses dénégations répétées, la Cour Militaire de Kinshasa le condamne à la peine capitale. Mais est-il le principal commanditaire, les familles des victimes et les ONG en doutent.



Le témoin camerounais Gomer MARTEL



Véritable clé de voûte du procès, Gomer Martel, camerounais résidant en RDC depuis 20 ans, est le seul témoin de la présence de Floribert Chebeya dans les locaux de la police le jour de son assassinat. Après, avoir témoigné, victime de pressions et de menaces, il se cachera avant de fuir à l'étranger, abandonnant tous ses biens en RDC.

VII. Le verdict

A l'égard du prévenu **Daniel Mukalay**, la cour dit établie à sa charge l'infraction d'assassinat de Floribert Chebeya Bahizire, le condamne de ce chef sans admission de circonstance atténuante à la **peine de mort**. La cour prononce sa **destitution**.

A l'égard du prévenu **Christian Ngoy**, la cour dit établie à sa charge l'infraction d'assassinat de Floribert Chebeya Bahizire, le condamne de ce chef sans admission de circonstance atténuante à la **peine de mort**.

A l'égard du prévenu **Jacques Mugabo**, la cour dit établie à sa charge l'infraction de terrorisme et le condamne de ce chef à la peine de mort. La cour prononce sa **destitution**.

A l'égard du prévenu **Paul Mwilambwe**, la **peine de mort**.

A l'égard du prévenu **Michel Mwillla**, la cour dit établie à sa charge l'infraction d'assassinat de Floribert Chebeya Bahizire. Elle le condamne de ce chef en tant que complice à la **servitude pénale à perpétuité**.

A l'égard du prévenu **Georges Kitombwa**, **François Muilongo** et **Blaise Muadiango**, la cour dit **non établies** dans leurs chefs les infractions d'assassinat de Floribert Chebeya.



VIII. Annexes

Analyse par Jacqueline AUBENAS : les deux verdicts

Une voiture abandonnée dans un quartier. Sur la banquette arrière le cadavre d'un homme apparemment victime d'une agression sexuelle. Dans les rues de Kinshasa, un simple fait divers: Des badauds, la police vient faire son constat. Premier accroc, l'identité de la victime: c'est Floribert Chebeya, directeur "La voix des sans voix" une ONG qui dénonce les maladies de la République, les corruptions, les dénis de droit, les meurtres politiques, les disparitions inexplicables. Un personnage important et gênant depuis toujours, mais protégé par son aura internationale. Dans le calendrier congolais immédiat où la RDC allait fêter le cinquantième anniversaire de son indépendance en grandes cérémonies devant le monde entier et un parterre de chefs d'Etat, Chebeya et son organisation voulaient se porter partie civile dans un procès dénonçant des massacres commis par trois hauts gradés dont le général Numbi. Impossible, impensable de laisser fracturer cette vitrine de bon fonctionnement démocratique, de troubler les cérémonies, les discours, les défilés par l'exposition d'une réalité contradictoire mettant à jour la brutalité du régime. La tribune d'honorabilité risquait de se transformer en tribunal d'indignité.

Dès qu'il apprend la mort de Chebeya, et la disparition de son chauffeur, Thierry Michel comprend qu'il va se passer autour de cet homme décidément aussi encombrant mort que vivant des événements test pour le pouvoir: Pourra-t-il étouffer l'affaire, camoufler ses incohérences, ou, sous les pressions nationale et internationale, ouvrir une enquête et ordonner un procès pour faire "toute la lumière" sur cet assassinat ? Procès pour la justice ou organisation d'un leurre judiciaire sauvant les vrais coupables, taisant les commanditaires, désignant des lampistes, mettant dans le box des accusés des exécutants de troisième zone qui ne savent que peu et ne comprennent pas d'avantage?

Il faut faire vite, Thierry Michel le sait après ses sept films tournés en Afrique et au Congo où il va depuis dix ans. Il a là-bas ses marques, ses circulations, ses ouvertures et une connaissance profonde des arcanes du possible et de l'impossible. Ses films sont connus, son nom incontournable.

Thierry Michel met alors le cinéma au travail. D'abord, et ce n'est pas le simple, faire entrer un spectateur pour qui les séismes de la politique congolaise sont peu ou pas connus dans l'affaire Chebeya.

S'installent ensuite les éléments qui vont conduire au procès. Ils sont montrés et montés comme les éléments d'un thriller. L'inéluctable enchaînement des causes et des conséquences qui vont forcer le gouvernement à réagir. Le défilé des habitants de Kinshasa qui réclament vérité et justice, colère populaire spontanée qui s'oppose aux défilés impressionnants célébrant l'anniversaire de l'indépendance. Ce qui semblait le combat perdu du pot de terre contre le pot de fer vas' inverser avec l'enterrement de Chebeya où le prêtre, dans une homélie inspirée, met Dieu au côté de Chebeya pour défendre la voix des sans voix, amenant une cérémonie au cimetière où les larmes à l'africaine sont chagrin mais aussi demande de vérité et de justice. Oui les coupables seront jugés. Cinq policiers vont se retrouver dans le box des accusés. Ce premier suspense a trouvé sa solution mais celui du verdict n'est pas gagné.

Le procès se déroule comme un opéra bouffe. Le décor est planté, extérieur, intérieur. Les protagonistes sont tous là dans la touffeur d'une salle d'audience. Un public qui fait foule. Les juges de la cour militaire casquettés, galonnés, les prévenus dans leur box assis sur des fauteuils de jardin en plastique bleu derrière une balustrade en bois plus rustique que solennelle, l'essaim d'avocats-ils sont plus de quarante-, les journalistes massés dans une sorte de fosse d'orchestre et les témoins qui vont défiler. L'image est pleine, le cadre serré. Thierry Michel filme de près. Visages graves et gras. En brochette et en diagonale. Les juges militaires engoncés dans leurs responsabilités, figés de prudence, les prévenus eux aussi alignés. Et c'est le ballet des uniformes, les bleus, les tenues de camouflages, les képis, les casquettes avec tout le cérémonial qui va avec: salut, raideur, geste de caserne, réponse stéréotypée avec un vocabulaire d'assertion. Tout le jeu que va

dévoiler le regard et les images de Thierry Michel se joue comme au théâtre, un dérisoire vaudeville entre les questions et les réponses et l'absurdité factuelle de celles-ci.

Il y a là une mise en place cinématographique qui n'a pas besoin d'un a priori militant. Il suffit de laisser parler le réel. La force du réel est d'une puissance dénonciatrice. Le laisser faire et l'idéologie est dénoncée. Le cinéma de propagande le sait bien : les images peuvent tout dire, c'est le son, le dialogue, le commentaire qui leur donnent leur sens. Les déplacent et les orientent. Quand le son et image sont là, captés dans leur simultanéité avec un montage qui ne les mutile pas, il nous est, à nous spectateur, donné à comprendre et à penser.

La force de dénégation des actions montrées, dans les scènes extérieures de reconstitution, est une fois encore liée à la contradiction immédiate de l'image et du son. Quand l'image est la plus forte, là, immédiate, accusatrice, le son élude, réduit à rien ses conclusions, ses évidences. Alors que les films de propagande mettent en place un commentaire impératif, ici le dialogue vide l'image et prouve a contrario qu'elle ne sert à rien puisqu'elle dit le contraire de ce qu'on voudrait qu'elle révèle. Ce que l'on entend et ce que l'on voit ne se rejoignent pas.

Les témoins eux aussi vont entrer dans un jeu de prestidigitation sinistre. Présents puis absents. Comme au théâtre ils apparaissent et ils disparaissent. Ils sont dans l'impossibilité d'assumer leur rôle. Annie Cheybeya préfère l'exil au Canada pour sauver ses enfants. Le malheureux Camerounais qui croyait être une vedette en ayant vu ce qu'il ne devait pas voir est ruiné, apeuré et désire filer au plus vite. La veuve du chauffeur disparu, la seule qui reste, délaissée et vulnérable n'a que sa dignité pour protection et ses voisins préféreraient qu'elle quitte les lieux. Quant à témoin principal, le général Numbi, comme une marionnette, il fait un petit tour et puis s'en va puisque son grade le met hors de portée de la justice.

Les protagonistes peuvent quitter la scène et le rideau retomber. La vérité qu'ils croyaient avoir laissée derrière lui, par la force du cinéma, du vu et de l'entendu captés par Thierry Michel a été révélée dans le sens photographique de ce mot. Toutes les gesticulations et les manipulations qui faisaient partie du scénario du pouvoir, racontent l'histoire inverse. Le verdict du cinéma a rendu la justice.

Jacqueline AUBENAS

Thierry Michel « Le procès Chebeya a été exemplaire, mais justice n'a pas été rendue »

Quatre policiers ont été condamnés à mort en RD Congo pour l'assassinat du directeur de l'ONG la Voix des sans-voix. Retour sur un verdict très attendu **avec le réalisateur belge.**

Dix mois de procès, un verdict rendu par le tribunal militaire de Kinshasa, le 23 juin, et au final un sentiment mitigé. Certes, soulignent ONG et parties civiles (qui vont faire appel), il n'y a pas eu acquittement pur et simple, ni – comme on pouvait le craindre – de requalification en homicide involontaire, mais des zones d'ombre demeurent. Quatre policiers ont été condamnés à la peine de mort (que la RD Congo n'applique pas) pour l'assassinat du leader de la Voix des sans-voix, Floribert Chebeya, en juin 2010. « Preuve, selon Thierry Michel, que l'on n'a pas eu un procès bidonné de république bananière. » Le réalisateur belge* a assisté à toutes les audiences – il prépare un documentaire sur le sujet. Interview.

JEUNE AFRIQUE : Justice a-t-elle été rendue dans l'affaire Chebeya ?

THIERRY MICHEL : La justice ? Sûrement pas. L'enquête n'a pas été menée jusqu'à son terme, et l'on reste avec une énorme frustration. Trois des accusés ont été condamnés à mort par contumace. On nous dit qu'ils sont à l'étranger, mais je ne suis pas sûr qu'ils soient activement recherchés. Il y a aussi Fidèle Bazana, le chauffeur de Floribert Chebeya, dont le corps n'a jamais été rendu à la famille. Et puis il y a le général John Numbi, l'ancien chef de la police congolaise [proche du président Kabila, NDLR], dont l'ombre a plané sur le procès, mais qui n'a eu à répondre de rien.

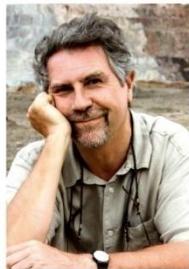
Lui n'a jamais été inculpé...

Effectivement. C'est avec lui qu'avait

rendez-vous Floribert Chebeya quand il a disparu, en juin 2010. Mais la cour militaire n'avait pas le pouvoir de le faire comparaître. Il est venu au tribunal, non pas comme un témoin qui aurait dû prêter serment, mais comme « technicien enseignant ». D'où l'impression que toute l'instruction a servi à le protéger.

Des condamnations lourdes ont tout de même été prononcées. Le pire n'a-t-il pas été évité ?

Je fais une distinction claire entre l'enquête et le procès. L'enquête a été imparfaite, dissimulatrice même, et c'était prévisible : ce sont des policiers qui ont enquêté sur des policiers. Le procès, en revanche, a été quelque part une leçon de démocratie. Il a apporté des réponses. Il a montré qu'on avait tenté de cacher la réalité des faits et que de faux scénarios avaient été élaborés pour dédouaner les vrais responsables. Jusqu'à ce général Oleko [commandant provincial de la police de Kinshasa, NDLR] qui, juste après la découverte du corps de Floribert Chebeya, a rédigé un communiqué affirmant que le corps ne portait aucune trace visible de violence. Le témoignage de la police scientifique lors de la reconstitution devant la cour a prouvé le contraire. Le maire de la commune où l'on a retrouvé Floribert Chebeya a dit que par trois fois le procureur général avait refusé de venir faire ses constatations et que, par trois fois, on lui avait donné l'ordre formel de laisser le corps partir. Pour le reste, je le répète : les juges ont fait un énorme travail de recherche de la vérité.



▲ **THIERRY MICHEL est l'auteur plusieurs documentaires sur la RD Congo.**

THIERRY MICHEL/PASSERELLE



Est-ce une surprise ?

Oui, mais il y a des raisons. D'abord, les magistrats qui ont siégé étaient des militaires de carrière, bien formés et qui ont réussi à faire preuve d'une réelle indépendance. Ils n'ont rien à voir, dans leur parcours, avec John Numbi ou Daniel Mukalay [colonel condamné à mort, NDLR] qui ne doivent leurs grades qu'à leur allégeance politique. Ensuite, il y a eu beaucoup de pressions : celles des quarante avocats de la partie civile et celles de la communauté internationale. L'Union européenne [UE, NDLR] ou les pays membres de l'UE ont été hyper-présents tout au long de la procédure. Et puis il y avait les grandes ONG internationales, comme la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, Avocats sans frontières, la Fondation Carter, etc. C'est un procès qui s'est déroulé sous la loupe de la communauté internationale. Et en présence des journalistes qui ont eu la liberté de filmer tous les débats. Je pense que ça a été, pour les juges, une manière de garantir leur indépendance.

La proximité des élections a-t-elle joué ?

Oui. Il est évident que la RD Congo dépend de la communauté internationale pour le financement de la présidentielle et des législatives, et qu'elle doit présenter l'image d'un État de droit.

Vous vous dites pourtant frustré par le verdict...



▲ Cinq des accusés devant le tribunal militaire de Kinshasa, le 23 juin. À gauche, le colonel Mukalay.

Bien sûr. Dans ce procès, comme dans tout grand théâtre, il ne faut pas oublier les coulisses. Qu'a-t-on eu en coulisses ? On a eu toutes les tentatives d'intimidation dont ont été victimes les familles Chebeya et Bazana. Les proches de Chebeya ont dû se réfugier à Toronto, au Canada. Ceux de la famille Bazana, en France. Un des cousins de Floribert a été licencié. J'ai essayé d'intercéder en sa faveur, et à chaque fois on m'a répondu la même chose : « Prendre un Chebeya, tu es fou ! » Il y a aussi le cas de Gomer Matele, un témoin clé dans cette affaire. C'est un homme d'affaires camerounais établi depuis longtemps au Congo. Il a contredit le colonel Mukalay en affirmant avoir vu Chebeya au siège de l'inspection générale de la police le jour de sa disparition. Pendant le procès, des hommes armés sont venus à son domicile

en pleine nuit. Depuis, il vit caché, dans des conditions misérables. Aujourd'hui, cet homme n'a plus rien.

Et puis il y a le cas de Fidèle Bazana...

Sa femme n'a plus qu'un espoir, qu'on lui dise ce qui est arrivé à son mari et qu'on lui rende son corps ! Pour Fidèle Bazana, la justice ne parle que d'enlèvement et de séquestration arbitraire, pas d'assassinat. Et pourtant, dans ses courriers, elle s'adresse à « la veuve Bazana » ! On lui a accordé la même indemnité ridicule de 50 000 dollars qu'à la veuve de Floribert Chebeya : trop de gens savent la vérité. Il faut faire sauter le verrou du silence ! Mais pour cela il faut aussi une vraie volonté politique, qui ne s'est pas encore manifestée.

Comment ont réagi les accusés à la lecture du verdict ?

D'un côté, il y avait le petit Michel Mwila, condamné à la prison à vie parce

qu'il a porté à Floribert Chebeya la lettre le convoquant à l'inspection générale de la police. Il a, tout au long du procès, montré des signes de nervosité extrême. Pas comme le colonel Mukalay... Lui a été d'une impassibilité totale, y compris lorsqu'il a été condamné à mort. Il n'a jamais montré le moindre signe d'inquiétude. Ce qui me fait dire, même si je n'en ai pas la preuve, qu'il y a, d'un côté, le théâtre judiciaire et, de l'autre, un scénario sur le long terme qui est déjà écrit. Au final, on aura eu un vrai procès avec un verdict qui, s'il reconnaît l'assassinat et la responsabilité de l'État, montre aussi que la justice n'a pas réussi à aller jusqu'au bout et préserve des secrets de polichinelle.

Comment a réagi la famille de Floribert Chebeya ?

Sa femme n'a pas pu être présente. Elle a très mal pris le verdict et a dû être hospitalisée le soir même au Canada. Pour la famille de Bazana, c'est une honte ! Elle n'est pas entourée comme l'est celle de Floribert Chebeya, sa souffrance n'est pas reconnue et la communauté internationale en fait peu de cas. Fidèle Bazana, c'était un chauffeur, voilà tout. Selon que vous serez médiatique ou misérable...

Que peut-on attendre d'un procès en appel ?

La vérité sur ce qui est arrivé à Fidèle Bazana, d'abord et avant tout, et sur le rôle qu'a joué John Numbi. Il est clair que ceux qui ont dissimulé le corps de Bazana et mis en scène un sordide simulacre de crime sexuel pour Chebeya n'ont pas agi seuls. Ça ne peut que remonter au plus haut niveau de l'état-major de la police. ●

Propos recueillis par ANNE KAPPÈS-GRANGÉ

*Auteur notamment de *Mobutu, roi du Zaïre* (1999), *Congo River* (2005), *Katanga Business* (2009).

E. ANSOTTE/MAXPPP; THIERRY MICHEL/PASSERELLE



LA VICTIME

Floribert Chebeya était à la tête de l'ONG la Voix des sans-voix. Son corps a été retrouvé le 2 juin 2010 à Mitendi, à la périphérie de Kinshasa. On ne sait pas ce qui est arrivé à son chauffeur, Fidèle Bazana.



LE CONDAMNÉ

Parmi les personnes reconnues coupables d'assassinat, le **colonel Daniel Mukalay**, inspecteur principal et chef adjoint des services spéciaux des services de la police. Il a été condamné à mort.



LE GRAND ABSENT

John Numbi était, au moment des faits, le chef de la police congolaise. C'est lui qui avait convoqué Chebeya dans les bureaux de l'inspection générale de la police. Il n'a jamais été inculpé.

THIERRY MICHEL - Filmographie

Des mines de charbon aux prisons, du Brésil et du Maghreb à l'Afrique noire, Thierry Michel dénonce les détreffes et les révoltes du monde, mêlant parfois fiction et réalité. Né le 13 octobre 1952 à Charleroi en Belgique, dans une région industrielle surnommée "Le Pays Noir", Thierry Michel engage à 16 ans des études à l'Institut des Arts de Diffusion, à Bruxelles. En 1976, il entre à la télévision belge où il réalise de nombreux reportages de par le monde. C'est ensuite le passage au cinéma. Il réalise deux longs-métrages de fiction « Hiver 60 » sur l'histoire politique de son pays et « Issue de Secours », une oeuvre poétique très personnelle. Mais son oeuvre est surtout connue pour ses nombreux documentaires internationalement reconnus, primés et diffusés. Parmi ceux-ci « Gosses de Rio », « Zaïre, le cycle du serpent », « Donka, radioscopie d'un hôpital africain », « Mobutu, roi du Zaïre », « Iran sous le voile des apparences » et « Congo River ». Réalisateur, journaliste et photographe, Thierry Michel est également professeur. Il enseigne le « «LigneSalutation» » à l'Institut des Arts de Diffusion. Il dirige également, de par le monde, des séminaires sur l'écriture et la réalisation documentaire.

En projet /en préparation

"Moïse Katumbi, seigneur du Katanga"

Long-métrage documentaire

"Mékong River"

Long-métrage documentaire 90 min

Filmographie

"Métamorphose d'une gare" 2010

Long-métrage et moyen-métrage documentaire de 80 et 52 min

"Sœur Sourire : les coulisses d'un tournage" 2009

Moyen-métrage documentaire 52 min

"Fétiche et minerais" 2009

Moyen-métrage documentaire 31 min

"Mine de tracas au Katanga" 2009

Moyen-métrage documentaire 52 min

"Katanga business" 2009

Long-métrage documentaire 120 min

"Carnet de tournage" 2006

Moyen-métrage documentaire 54 min

"Congo River" 2005

Long-métrage documentaire 120 min

"Iran, sous le voile des apparences" 2002

Long-métrage documentaire –

"Mobutu, roi du Zaïre " (1999)

Long métrage documentaire

"Donka, radioscopie d'un hôpital africain " (1996)

Long métrage documentaire

"Nostalgies post-coloniales " (1995)

Moyen métrage documentaire

"Les Derniers Colons " (1995)

Moyen-métrage documentaire

"Somalie, l'humanitaire s'en va-t-en guerre " (1994)

Long métrage documentaire

"La grâce perdue d'Alain Van der Biest " (1993)

Long métrage documentaire

"Zaïre, le cycle du serpent " (1992)

Long-métrage documentaire

"A Fleur de terre " (1990)

Moyen-métrage documentaire

"Gosses de Rio " (1990)

Moyen métrage documentaire

"Issue de secours " (1987)

Long métrage de fiction

"Hôtel Particulier " (1985)

Long-métrage documentaire

"Hiver 60" (1982)

Long métrage de fiction

"Chronique des Saisons d'Acier " (1981)

Long métrage documentaire

"Pays Noir, Pays Rouge " (1975)

Moyen métrage documentaire

"Portrait d'un Autoportrait " (1973)

Long métrage documentaire

"Ferme du Fir " (1971)

Court métrage documentaire